Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

LETTRE D'INFORMATION

CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

dans le Territoire de Belfort - ANNÉE 2016

Numéro 5 - Septembre - Octobre - Novembre 2016

CONTINUITÉ DE LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

Le 30 septembre 2016, le comité de suivi s'est réuni avec pour objectif de valider les écoulements expertisés sur les communes suivantes : Bourogne, Morvillars, Méziré, Grandvillars, Thiancourt, Joncherey, Delle, Saint-Dizier- L'Évêque, Lebetain, Villars-le-sec, Croix, Faverois, Vellescot et Boron.

Il ressort de cette réunion que 95,17 % des écoulements ont été validés et 4,83 % seront sujets à une expertise complémentaire.

Les expertises complémentaires seront effectuées dans les conditions météorologiques idéales, c'est-à-dire après 8 à 10 jours sans pluie après une pluie significative.

Les expertises complémentaires seront organisées avec la présence du groupe d'expert, les personnes ayant demandé l'expertise complémentaire, le maire de commune et les propriétaires riverains.

Écoulements déclassés pour expertises complémentaires

Commune	N°	Observation	Structure demandeuse
Delle	10	Identifié en tant que « cours d'eau ». Cet écoulement prend sa source dans le bois de Chénoîs et vient se perdre dans une zone marécageuse au centre d'une parcelle agricole derrière la gare.	CD90, CIA25/90
Méziré	8	Identifié en tant que « cours d'eau ». Cet écoulement est alimenté dans le bois de Morvillars par une source ainsi qu'une zone humide.	CIA25/90, FDSEA
Grandvillars	2	Identifié en tant que « non cours d'eau ». La partie amont (forêt) semble être un cours d'eau selon la Fédération de pêche.	FDAAPPMA
Grandvillars	3,4	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Ces écoulements prennent leur source dans des étangs (étang Monnet).	CIA25/90, FDSEA
Grandvillars	7,8	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Ces écoulements prennent leur source dans des étangs (étang des grands champs).	CIA25/90, FDSEA
Grandvillars	1,2,3	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Il s'agit d'écoulements naturels de la zone humide environnante en partie détruite par la construction de la voie rapide.	CIA25/90, FDSEA
Joncherey	4,5	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Un projet de re-naturalisation de l'ancien méandre de la Coeuvatte est proposé par deux agriculteurs. L'objectif est de rediriger les eaux de trois sources vers l'ancien lit.	FDSEA
Vellescot	5	Identifiés en tant que « indéterminé ». Il s'agit d'une zone très humide sans berge. Biodiversité du milieu conséquent.	FDSEA
Vellescot	8	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Il s'agit de la sortie de l'étang des fosses.	FDSEA
Faverois	1	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Sortie d'étang Chalmey	FDSEA, Maire de Faverois, URIAP10,12
Faverois	3	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Tracé au nord des lagunes.	FDSEA, Maire de Faverois, URIAP
Faverois	10,12	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Écoulement à « Le charmey ».	FDSEA, Maire de Faverois, URIAP
Boron	6	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Il s'agit de l'écoulement (partie alimentée par le point d'eau et les écoulements de fossé de route) qui rejoint le point 6.	FDSEA
Faverois	11	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Il s'agit de la zone de source de la « Madamelle ».	FDSEA
Faverois	Non numéroté (parcelle 0019)	Identifiés en tant que « cours d'eau ». Il s'agit de l'écoulement d'un l'étang au nord de l'étang Chalmey.	FDSEA

Les numéros sont en lien avec le rapport d'expertise de terrain « Document de synthèse - 2e Campagne de la cartographie des cours d'eau » de la D.D.T. du Territoire de Belfort ou encore sur le support oral présenté lors de la réunion du comité de suivi.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires, Service Eau et Environnement, Cellule Eau
8, place de la révolution française - 90 000 BELFORT
Tel : 03.84.58.86.00

AVANCEMENT DE LA CARTOGRAPHIE

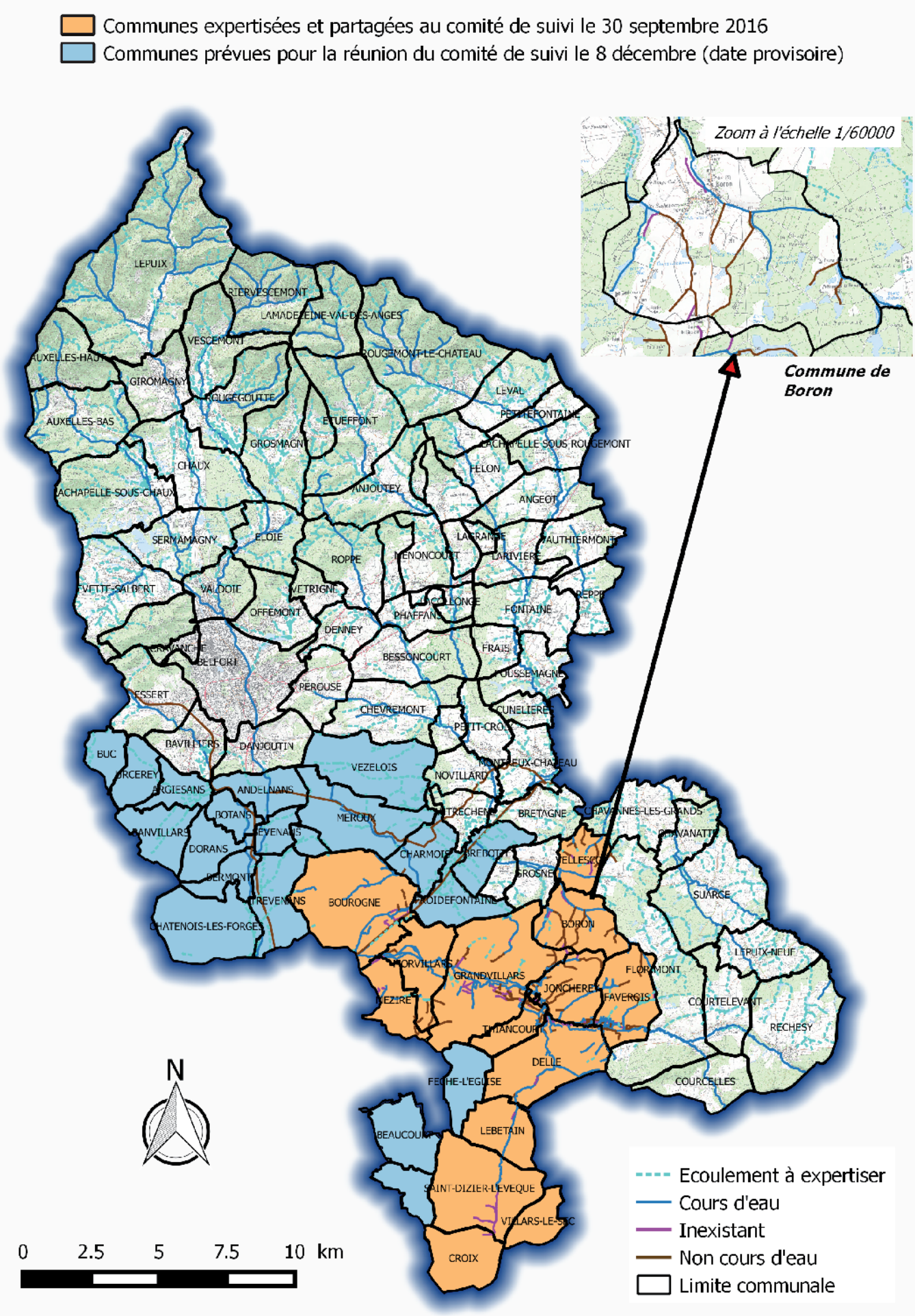

Pour toutes informations, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires, Service Eau et Environnement, Cellule Eau
8, place de la révolution française - 90 000 BELFORT
Tel : 03.84.58.86.00

GUIDE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Avant la fin de l'année 2016, un guide d'entretien des cours d'eau sera réalisé par les services de l'État pour apporter toutes les informations nécessaires aux propriétaires riverains de cours d'eau. En complément de ce guide d'entretien, une plaquette sur « l'entretien des cours d'eau et des fossés » est disponible sur le site de l'ONEMA (voir liens utiles).

Quelques extraits du guide d'entretien à venir.

REGISTRE À DISPOSITION DES MAIRIES

Tout comme l'année passée, des registres permanents (pendant toute la campagne) sont mis à disposition à l'accueil des mairies des communes concernées par les expertises de terrain, aux horaires d'ouvertures.

Nous vous invitons à apporter votre contribution, cette dernière sera ajoutée à l'analyse de terrain de la DDT. Dans le tableau ci-après, vous trouverez les communes ayant actuellement un registre, puis les communes où des registres seront déposés.

Commune ayant un registre (août 2016)	**Commune qui auront un registre (avant 2017)**
Bourogne	Boron (regroupé : Faverois et Vellescot)
Delle (regroupé : Lebetain)	Châtenois-les-Forges (regroupé : Bermont et Trevenans)
Grandvillars	Andelnans (regroupé : Dorans, Sevenans et Botans)
Joncherey (regroupé : Thiancourt)	Urcerey (regroupé : Argiesans, Banvillars et Buc)
Morvillars (regroupé : Méziré)	Meroux (regroupé : Moval et Vezelois)
Saint-Dizier-L'Évêque (regroupé : Beaucourt)	Froidefontaine (regroupé : Froidefontaine, Charmois, Brebotte)

Les habitants des communes « regroupées » devront se déplacer dans la commune qui détient le registre pour faire ses remarques. De plus, suite à la réunion du comité de suivi et après les expertises complémentaires effectuées, les cartes des registres déposés avant août 2016 seront actualisées.

PRÉSENTATION

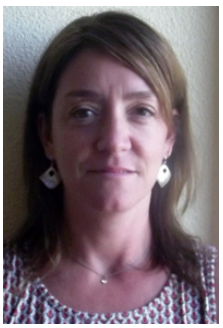

Madame Evelyne DECKER, chargée de mission pour la cartographie des cours d'eau, est arrivée à la D.D.T. 90 en septembre dernier. Elle devient votre principale interlocutrice dans ce domaine.

Ses coordonnées :
evelyne.decker@territoire-de-belfort.gouv.fr ou 03 84 58 86 93

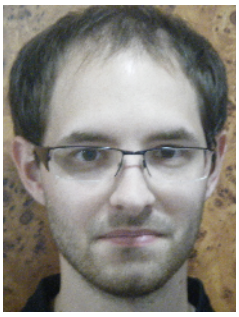

Monsieur Kevin CAMOZZI travaille également sur ce projet jusqu'au 31 décembre 2016.

Ses coordonnées :
kevin.camozzi@territoire-de-belfort.gouv.fr
ou 03 84 21 98 77

Pour toutes informations, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires, Service Eau et Environnement, Cellule Eau
8, place de la révolution française - 90 000 BELFORT
Tel : 03.84.58.86.00

IMPACT SÉCHERESSE

L'ennemi numéro 1 de la cartographie des cours d'eau est la sécheresse. En effet, un état de sécheresse ne permet pas de répondre au mieux aux conditions d'expertise de terrain (8 jours sans pluie suite à une pluie significative), et peut aussi entraîner des erreurs d'appréciation d'un écoulement. Cette année (2016), la sécheresse a encore frappé après une année (2015) qui avait déjà été bien sèche.

Le 12 septembre 2016, un arrêté préfectoral de « sécheresse de niveau 1 » sur le Territoire de Belfort a été signé interdisant certains usages domestiques :

Crédit D.D.T 90 - Charmois, septembre 2016

- L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément sauf potagers privés.
- L'arrosage des golfs et terrains de sport de toute nature, interdit entre 8h et 20h (sauf pour les greens) de façon à diminuer la consommation d'eau sur un volume hebdomadaire (un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation des stades et des golfs),
- Le lavage des voitures hors stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité,
- Les fontaines publiques doivent être fermées lorsque cela est techniquement possible,
- Le remplissage ou remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieur à 2 m3 à usage privé, sauf lors de la première mise en eau, des piscines en « dur » et « enterrées » construites depuis le 1er janvier de l'année en cours.

UTILISATION DES OUTILS SIG

Représentation IGN du Territoire de Belfort

Afin de mener à bien ces expertises de terrain et de restituer son travail le plus simplement possible, la D.D.T. 90 utilise le logiciel de cartographie QGIS. Ce logiciel permet de superposer une multitude de couches géo-référencées et de renseigner par une table attributaire les éléments cartographiés. Dans le cas de la cartographie des cours d'eau, la D.D.T. 90 travaille sur la couche des tronçons hydrauliques du Territoire de Belfort.

En partant d'une base « Socle » qui contient une majeure partie des écoulements, les expertises de terrains permettent de renseigner des informations sur les écoulements présents sur la cartographie mais aussi d'en rajouter de nouveaux. À terme, la couche QGIS des tronçons hydrauliques sera une référence pour l'identification des écoulements. Ainsi, chaque propriétaire riverain aura connaissance de la nature des écoulements et saura à quelles réglementations se plier.

Liens utiles et complément d'information :

Site : http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien
Carte départementale : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Cartographie_des_cours_d_eau&service=DDT_90
Carte interrégionale : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/carto_cours_d_eau.map#
Lien fiches :
http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien/Consultation-de-la-cartographie-et-contributions
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) :
http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000649171
Plaquette de l'ONEMA pour l'entretien des cours d'eau et des fossés : http://www.onema.fr/node/3818